



MUNICIPALITE

Préavis 2016-2021 / N° 20

Subvention quadriennale pour le Casino Théâtre de Rolle

Rolle, le 6 juillet 2017

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour objectif de fixer la subvention de la Commune de Rolle en faveur de l'Association du Casino Théâtre pour les années 2018 à 2021.

1. PREAMBULE

En été 2011, la Municipalité a engagé une nouvelle directrice pour le Casino Théâtre de Rolle. Dans le but de professionnaliser l'activité du théâtre, l'Association du Casino Théâtre a été créée en 2012 pour gérer l'enveloppe financière de la saison artistique. Depuis cette date, les sources de financement se sont diversifiées et l'offre artistique a progressé. Une convention tripartite de financement portant sur 4 années (2014 - 2017) a été conclue en 2013 entre la Commune de Rolle, le Conseil régional du district de Nyon et l'Association du Casino Théâtre.

2. DESCRIPTION DU PROJET

La convention tripartite signée en 2013 entre la Commune, le Conseil régional et l'Association du Casino Théâtre déploie ses effets jusqu'au 31 décembre 2017. Une nouvelle convention a dès lors été rédigée, portant sur le financement de l'Association du Casino Théâtre pour la période 2018 - 2021. Le service culturel du Canton de Vaud devient le quatrième partenaire.

Le but de cette convention est de soutenir financièrement le développement et la pérennisation de l'activité artistique de l'Association dont les activités principales sont de :

- proposer au public de la région une saison de spectacles et de concerts de même que des manifestations hors les murs de qualité ainsi qu'un ciné-club ;
- promouvoir les artistes et compagnies régionaux ;
- mener une politique de soutien à la création et proposer des résidences dans les domaines du théâtre, du spectacle musical, du cirque, de la danse et de la musique ;
- développer et proposer des actions de médiation à destination des écoles, des handicapés, des personnes âgées et des communautés étrangères ;
- prendre toute mesure visant à la pérennisation du théâtre en tant que structure professionnelle dédiée aux arts de la scène.

Durant la période 2013 – 2017, la Commune a poursuivi le développement du Casino Théâtre en dotant la salle de nouveaux gradins et d'équipements techniques et de sécurité modernes. Par ces développements techniques importants et l'augmentation de sa subvention, qui a passé de Fr. 120'000.— en 2013 à Fr. 135'000.— en 2016, la Municipalité a poursuivi les objectifs qu'elle s'était fixés lors de la précédente législature, à savoir :

- Animer la ville
- Favoriser l'accès à la culture
- Former les jeunes à la culture
- Promouvoir la création
- Mettre en valeur le patrimoine.

En effet, l'association du Casino Théâtre répond aux objectifs en favorisant l'accès à la culture par une programmation éclectique et une politique de prix avantageuse. En collaborant avec les écoles, le Casino Théâtre renforce l'éducation artistique et culturelle des élèves, agissant en complémentarité avec l'école. Des représentations sont spécialement réservées aux classes de Rolle et environs. Les enseignants disposent de dossiers pédagogiques pour préparer les enfants au spectacle et donner une suite en classe. Des rencontres sont régulièrement organisées entre artistes et élèves soit dans, soit hors cadre scolaire.

La mise à disposition des infrastructures constitue un soutien important aux artistes de la région et à la création de leurs spectacles. La Commune de Rolle confirme l'importance de ce soutien et par là même de la promotion des différents acteurs artistiques de notre région. **70 % des artistes** de la saison 2017 – 2018 sont régionaux et/ou nationaux. Certains d'entre eux bénéficient d'une aide à la création et/ou d'une résidence (mise à disposition du théâtre).

La programmation saisonnière (entre août et mai) du Casino Théâtre de Rolle s'appuie sur la qualité et l'originalité des projets. Actuellement plus de **40 représentations** et événements par année touchent au théâtre, à la danse, à l'humour, au cirque ou encore aux spectacles jeune public, à la chanson et au cinéma.

La fréquentation du Casino Théâtre de Rolle a bondi de 2'750 spectateurs en 2013 à 6'385 en 2016. Le nombre de représentations a augmenté de 25 à 42. Quant au nombre de créations, il est passé de une à quatre. Les représentations scolaires sont passées de 3 à 8.

La Direction du Casino Théâtre est composée d'une directrice, d'un adjoint administratif et d'un responsable technique représentant un total de 1.5 ETP. Les régisseurs payés par la Commune représentent 0.35 ETP. Actuellement 16 bénévoles travaillent pour le Casino Théâtre.

3. ASPECTS FINANCIERS

L'Association du Casino Théâtre de Rolle est financée principalement par :

1. La Commune de Rolle
2. Le Conseil régional du district de Nyon
3. Le service des affaires culturelles du Canton de Vaud
4. Des sponsors institutionnels ou privés
5. Les recettes des spectacles.

Subventions dès 2014 (en francs)

	2014	2015	2016	2017	2018 - 2021
Subvention Commune de Rolle	123'000.—	126'000.—	129'000.—	135'000.—	140'000.—
Subvention Conseil régional	45'000.—	45'000.—	50'000.—	50'000.—	70'000.—
Subvention cantonale	15'000.—	15'000.—	15'000.—	15'000.—	20'000.—
Loterie romande			20'000.—	20'000.—	20'000.—*

* montant validé pour la saison 2017 - 2018

Les recettes de billetterie et du bar ont évolué de Fr. 61'800.— en 2013 à Fr. 112'600.— en 2016.

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2016-2021 / N° 20 de la Municipalité du 6 juillet 2017

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 560'000.— en termes de subventions pour les 4 prochaines années à l'Association du Casino Théâtre de Rolle.
2. Autorise la Municipalité à prélever cette somme dans le compte de fonctionnement N° 1520.3653 « subvention annuelle au Casino Théâtre », à raison de Fr. 140'000.— par année de 2018 à 2021.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 11 juillet 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Denys Jaquet



Le Secrétaire

Pascal Petter

1^{ère} séance avec la Commission des finances : mardi 15 août 2017.

Municipaux délégués : Mme Monique Choulat Pugnale et M. Loïc Haldimann